

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY.

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Franck SUBERT Marina AFLALO

Ordre du jour

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024 (DELIBERATION D2024-16)

FINANCES

1. VOTE DES TAXES LOCALES (DELIBERATION N°2024-17)
2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (DELIBERATION N°2024-18)
3. AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA (DELIBERATION N°2024-19)

RESSOURCES HUMAINES

4. AVENANTS N°1 A LA CONVENTION DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCES ET AU CERTIFICAT D'ADHESION « DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE AVEC LE CDG69 » (DELIBERATION N° 2024-20)
5. MODALITES D'ACCUEIL A LA GARDERIE

VIE DU VILLAGE

TRAVAUX

6. CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA SOCIETE ENEDIS ET LA COMMUNE D'ALIX SUR LA PARCELLE U1326 RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING CHEMIN DES ECOLIERS (DELIBERATION N° 2024-21)

URBANISME

7. LANCEMENT PAR LES HCL/HNO D'UNE CONSULTATION POUR LA CESSION DE L'ANCIEN HOPITAL
8. VŒUX DE LA MUNICIPALITE RELATIF A LA PREEMPTION DU BATIMENT C DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL (DELIBERATION N° 2024-22)
9. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION

QUESTIONS DIVERSES

10. ORGANISATION DU SCRUTIN DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024
11. BILAN D'ACTIVITE OPERATIONNEL 2023 DU SDMIS
12. SALLE RURALE
13. PANNEAU D'AFFICHAGE EXTERIEUR
14. PERIMETRE D'ETUDE AUTOUR DU SITE D'HOPITAL
15. MUR RUE Ayme CHALUS
16. CIMETIERE DES HOSPICES CIVILS DE LYON

Le quorum étant atteint la séance peut débuter. Ouverture de la séance à 19h40.

Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé Marie PAILLONCY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

Engagement des travaux d'enfouissement du réseau électrique avec Enedis chemin des écoliers

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2024 (délibération D2024-16)

Mr le Maire demande aux membres présents si ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2024.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Finances

Rapporteur : Norddine GUEDAMI

1. Vote des taxes locales (délibération n°2024-17)

La loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 a accordé aux collectivités territoriales la liberté de voter les taux des quatre taxes directes : les deux taxes foncières, la contribution économique territoriale (CFE) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

La commune d'Alix étant membre de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à fiscalité professionnelle unique (FPU), elle ne vote pas la (CFE).

Pour rappel, les taux votés en 2023 sont les suivants :

	Taux fixés en 2023	Taux proposés pour 2024
Taxe foncière (bâti)	32,50%	32,50%
Taxe foncière (non bâti)	34,63%	34,63%
Taxe d'habitation résidence secondaire	17,15%	17,15%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux des taxes locales pour l'année 2024 comme suit :

	Taux applicables en 2024
Taxe foncière (bâti)	32,50%
Taxe foncière (non bâti)	34,63%
Taxe d'habitation résidence secondaire	17,15%

2. Vote du budget primitif 2024 (délibération n°2024-18)

Le budget est présenté en séance sur avis de la commission finance qui s'est réunie le mardi 4 avril 2024

Ont été présentés les principales évolutions du budget prévisionnel par rapport au budget voté en 2023.

Au niveau de la section de fonctionnement, les principaux éléments impactant les dépenses sont :

- le recrutement d'un second agent technique polyvalent en milieu rural qui devrait permettre de limiter le recours à des prestataires de services en s'appuyant sur de la location de matériel spécifiques si nécessaires (compte 61358)
- l'adaptation du budget à la suppression des 7,5% de dotations pour dépenses imprévues
- la prise en charge de la formation de l'apprentie ATSEM pour 11000 €
- la participation financière à l'organisation du déplacement des classes aux Jeux Para-Olympiques
- le recours à une prestation de service pour le nettoyage de l'école
- le solde de la prestation du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour une prestation d'intérim sur le poste de secrétaire de mairie.

Concernant les recettes de fonctionnement, peu d'évolution par rapport au budget 2023. A noter les recettes liées aux droits de mutation immobiliers prévus à la baisse afin de tenir compte de ralentissement de l'activité dans ce secteur.

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 charges à caractère général	260 200 €	70 Produits de service	47 500 €
012 charge de personnel	272 200 €	73 Impôts et taxes	248 500 €
65 charges de gestion courante	86 700 €	74 Dotations et participations	172 370 €
66 charges financières	11 000 €	75 Autres produits de gestion courante	26 000 €
67 charges exceptionnelles	500 €	002 Excédent cumulé 2023	436 429.29 €
023 Virement à la section d'investissement	300 199.29 €		
TOTAL	930 799.29 €	TOTAL	930 799.29 €

Au niveau de la section d'investissement, le montant total budgété s'élève à 922 900 € répartis sur 31 opérations.

54 % du budget est alloué au programme d'acquisition et travaux de bâtiments de l'ancien hôpital suspendus au devenir du site dont l'avenir dépend aujourd'hui de la consultation pour sa mise en vente en février 2024 (point n°7 du procès-verbal). (Point n°8 du procès-verbal). Ce niveau d'investissement ne pouvant être supporté par les réserves financières de la commune, un recours à l'emprunt devra être envisagé, ainsi sont inscrits en recettes 485 689.92 € d'emprunt bancaire.

Également budgété, 55000 € pour la réalisation du diagnostic patrimonial de l'Eglise Saint Denis et les travaux qui en découleront et 50000 € pour le déploiement d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Concernant les emprunts, la commune à la charge actuellement de 3 emprunts souscrits en 2005, 2008 et 2018 qui seront remboursés respectivement en 2034 (103 000 €), 2035 (105 969 €) et 2027 (49 051 €). Le montant annuel remboursé est de 26 000 €. Ainsi le taux d'endettement par habitants de la commune est de 335, 18 €, la moyenne nationale des communes rurales étant de 593 €.

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 Emprunts et dettes assimilées	29 400 €	10226 Taxe d'aménagement	10 000 €
20 Immobilisations incorporelles	25 000 €	73 Impôts et taxes	248 500 €
21 Immobilisations corporelles	105 500 €	1068 Excédent capitalisé (RAR 2023)	55 268.61 €
		1311 Subvention de l'Etat	10 000 €
		1641 Emprunts bancaires	485 689.92 €
		024 Recettes de vente de terrain	3000 €
		002 Excédent cumulé 2023	58 742.18 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	300 199.29 €
TOTAL	922 900 €	TOTAL	922 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget principal de la commune, par chapitres tel que proposé par Monsieur le Maire dans le rapport de présentation, les annexes financières et les documents comptables.

3. Avenant au contrat d'assurance GROUPAMA (délibération n°2024-19)

La commune a souscrit plusieurs contrats auprès de l'assureur GROUPAMA :

❖ une assurance des collectivités pour :

- les dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou de ses services
- les dommages causés aux tiers dans l'exercice des compétences qui lui ont été transférées dans le domaine de l'urbanisme
- tout matériel informatique ou bureautique (ordinateurs, photocopieurs) lui appartenant ou pris en location.

❖ une assurance pour les véhicules (Kangoo et Boxer)

Pour 2024, le montant total des cotisations s'élève à 9888 euros

GROUPAMA propose une mise à jour des garanties du contrat Assurance Collectivités sans incidence sur le montant de la cotisation, à savoir :

- le risque de cyberattaque : mise à disposition d'une cellule d'experts informatiques et juridiques.
- le sinistre lié à une catastrophe naturelle : amélioration de l'information durant le suivi
- Épidémie : clarification des conditions de prise en charge des pertes d'exploitation et perte de revenus ;
- Amélioration du service : clarification des modalités de traitement des réclamations.

Remarques en séance :

- Dans le cadre de ce contrat d'assurance, Le plan communal de sauvegarde peut être travaillé également en lien avec Groupama.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'avenant n°1 au contrat d'assurance Collectivités n°147008092015 et autorise Mr le Maire à le signer.

Ressources humaines

Rapporteur : Fabien DUPIN

4. Avenants N°1 à la convention dispositif de signalement des actes de violences et au certificat d'adhésion « Dispositif de signalement des actes de violence avec le CDG69 » (délibération n° 2024-20)

En 2021, la Commune a adhéré au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste proposé par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (délibération N° 2021-26 du 15 juin 2021 jointe en annexe).

La convention encadrant cette adhésion, d'une durée de 2 ans est arrivée à son terme. Il convient donc d'interroger son renouvellement.

Pour rappel, la loi de transformation de la fonction publique (TFP) n°2019-828 du 6 août 2019 a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 fixant les droits et obligations des fonctionnaires, qui prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Remarques en séance :

- Il est précisé que la participation de la commune est de 100 € / an
- Le contrat s'achève au 31 décembre 2024.
- Une communication sur le dispositif est faite régulièrement auprès des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, approuve les avenants à la convention relative au dispositif de signalement des actes de violences et au certificat d'adhésion « Dispositif de signalement des actes de violence avec le CDG69 et d'autoriser Mr le Maire à signer les avenants à la convention relative au dispositif de signalement des actes de violences et au certificat d'adhésion « Dispositif de signalement des actes de violence avec le CDG69. Mr le Maire est autorisé à les signer.

5. Modalités d'accueil à la garderie

Régulièrement, les agents d'accueil de la garderie constatent que des parents déposent leur enfant à la garderie sans l'avoir inscrit. Pour rappel, un service de garderie est une activité règlementée et notamment soumis à des taux d'encadrements. Aussi, les délais d'inscription sont prévus afin de pouvoir adapter le nombre de professionnel à l'effectif d'enfant.

Aussi, un projet de majoration de la facturation est à l'étude pour les parents n'inscrivant pas leurs enfants et les déposant tout de même.

Le règlement sera modifié pour la rentrée de Septembre. Une communication en préventif est en réflexion.

Vie du Village

Rapporteurs : Audrey MAIALE/Pascal LEBRUN

- Dans le cadre du projet de la quinzaine de développement durable porté par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), il est proposé de mettre en avant le projet mené à l'école sur le maraîchage et la gestion d'un composte par une ATSEM de l'école
- Participation du CMEJ à la journée de commémoration du 8 mai 1945



- Le samedi 6 avril, une conférence a été organisée avec l'association "Demain C'est Ici et Maintenant" dans le cadre du projet « protection des hirondelles ». 8 personnes ont participé à cette rencontre. Elle a été suivie d'une sortie repérage pour la pose de futurs nichoirs. 46 nids d'hirondelles seraient présents selon un dernier recensement. Pour la pose, il faudrait voir pour trouver une nacelle ou mutualiser avec une autre commune. Une dizaine de nichoirs sont à installer. La loi oblige à protéger les hirondelles. Un rappel devrait être fait à HNO dans le cadre de la vente. Le CMEJ réfléchit à organiser une tombola pour le financement des nichoirs. Le prochain bulletin inter-communal sera consacré à la nature.
- La conférence organisée par Alix Patrimoine sur Marie Thérèse d'Autriche a réuni 82 personnes. La prochaine aura lieu le 05/07 sur la guerre des roses.
- La bibliothèque a proposé deux animations. Un spectacle de conte pour les 0-3 ans, gratuit, a réuni 90 personnes. Une séance de dédicace a également rencontré un franc succès.

Travaux

Rapporteur : Franck DUMOULIN

6. Convention de servitudes entre la société ENEDIS et la Commune d'Alix sur la parcelle U1326 relative aux travaux d'aménagement du parking chemin des écoliers (délibération n° 2024-21)

Afin de permettre l'enfouissement des réseaux électrique et de télécommunication, au niveau du futur parking du chemin des écoliers, il convient d'établir une convention de servitudes avec Enedis sur la parcelle U1326.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de servitudes avec Enedis pour la parcelle U1326 et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Urbanisme

7. Lancement par les HCL/HNO d'une consultation pour la cession de l'ancien hôpital

Rapporteur : Pascal LEBRUN

Début Mars, Les Hôpitaux Nord-Ouest et les Hospices Civils de Lyon ont lancé une consultation afin de céder l'ensemble de l'emprise foncière en un seul bloc.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, les immeubles sont aliénés dans les conditions fixées par les hôpitaux propriétaires. Celles-ci ne rentrent pas dans le champ d'application du Code de la commande publique.

Dans le cadre de la procédure de consultation, plusieurs visites du site sont programmées :

- le jeudi 28 mars 2024 matin entre 9h00 et 12h00
- le jeudi 4 avril 2024 après-midi entre 14h00 et 17h30
- le mercredi 10 avril 2024 entre 09h00 et 12h00
- le jeudi 18 avril 2024 matin de 09h00 à 12h00

Une première sélection de candidats sera réalisée sur la base d'un projet sommaire d'aménagement du site illustré, une note synthétique présentant le projet et les destinations pressenties ainsi que les grands équilibres de l'opération (coûts des travaux envisagés, compte à rebours sommaire), une



indication des surfaces de plancher du projet, détaillées par bâtiment et le montant de valorisation proposé globalement pour les deux emprises et exprimé net de tout droit et taxe.

Les candidats les plus intéressants seront sélectionnés par les hôpitaux pour une séance d'audition en vue de présenter et préciser leur projet et leur offre au comité d'audition.

Au vu des propositions définitivement exprimées, les HNO et HCL retiendront l'offre qui leur semblera la plus intéressante au regard des différents enjeux (économie du projet, qualité de la proposition architecturale, urbaine et paysagère et environnementale, respect des contraintes patrimoniales...)

Nicolas HIRSCH et Pascal LEBRUN participeront à la commission d'audition des candidats, au nom de la commune.

Le projet du nouveau **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** permettrait à la commune d'Alix de ne pas être restrictif sur le nombre de nouveaux logements à construire. La révision du SCoT n'est pas encore adopté.

8. Vœux de la municipalité relatif à la préemption du bâtiment C du site de l'ancien hôpital (délibération n° 2024-22)

Rapporteur : Pascal LEBRUN

Dans le cahier des charges produit par les HCL/HNO dans le cadre de la consultation en vue de la cession du site, il est fait référence au fait que la commune d'Alix a exprimé son intention, à l'occasion des études rendues par l'ANCT conduites par l'Etat en 2022, de relocaliser la mairie dans l'ancien bâtiment C. La municipalité n'a toutefois posé aucun acte ni pris de délibération visant à acquérir tout ou partie du site hospitalier (hormis la crypte, délibération N° 2023-06 du 31 janvier 2023) pour y implanter un équipement communal.

Suite au travail réalisé par la commission reconversion de l'hôpital en février 2023, qui a établi un scénario de reconversion pour chacun des bâtiments, le Conseil Municipal prend une délibération actant son souhait de rétrocession ou d'une éventuelle préemption des bâtiments suivants :

- Bâtiment C pour le transfert de la maison commune (Mairie, gouvernance du site, associations, etc) ;
- Bâtiment E1 pour faciliter l'installation d'artisans ;
- Bâtiment G pour faciliter l'installation de plusieurs commerces et le maintien d'un lieu de stockage municipal au sous-sol ;
- Bâtiment L1 pour faciliter l'installation de familles ou pour des décohabitations à destination des jeunes ;
- La cave voutée dont l'accès est sous le bâtiment L1 pour des expositions patrimoniales ou d'intérêt municipale ;
- Bâtiment M pour la création d'une crèche intercommunal ou d'un local associatif (délibération N°2024-12 du 5 mars 2024).

Il est rappelé qu'une délibération a déjà été faite concernant l'ancienne morgue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal formule, à l'unanimité, les vœux suivants :

- **de se voir rétrocéder ou d'éventuellement préempter les bâtiments de l'ancien hôpital gériatrique situés sur les parcelles cadastrées U1402, propriété de l'Hôpital Nord-Ouest et U1431 et 1428 propriétés des Hospices Civils de Lyon tel que décrit dans l'exposé**
- **que les vestiges du prieuré dans le bâtiment A (voutes, etc.) soient mis en valeur et restent accessibles au public, quel que soit le changement de destination du bâtiment. Si cet espace ne reste**



pas visitable, la commune pourrait en demander l'usufruit, la rétrocession ou voir envisager la préemption.

9. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

Rapporteur : alain DRIOT

- PC0690042300004 – 22/12/2023
VIODE / 80 impasse du Clos / Construction d'une maison individuelle en R+1 avec garage / Accord
- PA0690042300002 – 30/12/2023
Commune d'ALIX / 178 chemin des écoliers / création de places de parking et borne IRVE / En cours
- DP 0690042400002 – 08/01/2024
DRIOT / 53 impasse du Bois des Noyers / Construction d'un abri de jardin / En cours
- PC0690042400001 – 26/01/2024
GOMEZ / 713 route des Bruyères / construction d'une maison individuelle avec piscine / Accord
- DP 0690042400003 – 13/02/2024
MIRMAND / 69 impasse du clos des Liesses / transformation d'un garage en pièce d'habitation / Accord
- PC0690042400002 – 20/02/2024
SOULAINÉ / 713 route des Bruyères / construction d'une maison individuelle / Accord
- PC0690042100006 M02 – 27/02/2024
SCCV du Petit Bourg / 404 rue Aymé Chalus / construction de 2 immeubles et 6 maisons / En cours
- PC0690042400003 – 28/02/2024
SARL L'IMMOBILIERE DES CANUTS / 279 rue Aymé Chalus / réhabilitation avec aménagement de 5 logements / Refus
- DP 0690042400006 – 04/03/2024
RAYNAUD / 52 route de la Rochelle / changement d'un portail / Refus
- DP 0690042400009 – 27/03/2024
BELLOTTO / 326 chemin du clos des Liesses / changement de destination du garage et modification de façades et menuiseries / En cours
- DP 0690042400010 – 29/03/2024
MATHELIN / 40 montée du Perroux / construction d'une piscine / En cours
- DP 0690042400011 – 01/04/2024
MICHEL / 59 impasse Lacenaire / pose de panneaux photovoltaïques / En cours



Questions diverses

10. Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024

Il est proposé de convenir des modalités d'élaboration du planning pour la tenue du bureau de vote.

Il est proposé de partir sur des permanences de 2 heure et 30 minutes. Besoin de 12 personnes.

11. Bilan d'activité opérationnel 2023 du SDMIS

Rapporteur : Pascal LEBRUN

Le maire fait retour sur sa rencontre avec le lieutenant CAILLON et le Colonel PAGNON de la caserne des crêtes du 3 avril 2024 et sur les mesures à prendre dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal.

24 sorties sur la commune en 2024. Lachassagne est le centre qui intervient le plus (16), Theizé (12)

Le secours et les soins d'urgence aux personnes représentent les principales interventions (21 interventions)

Il est rappelé qu'un correspondant sécurité doit être désigné au sein du Conseil Municipal

12. Salle rurale

- Gestion de la réparation de l'estrade. Une relance doit être faite auprès des locataires qui doivent solliciter leur assurance.
- Il évoqué le projet d'équipements de la cuisine par le comité des fêtes grâce aux revenus générer par l'organisation du WINTERtrail. L'installation d'un lave verre est à l'étude. Le matériel sera utilisé uniquement par les associations alixoises, une réflexion est à mener avec le comité des fêtes pour définir l'emplacement et la sécurisation de ce matériel.
- Concernant le stockage du matériel du comité des fêtes, du fait des recents achats de matériels, il y a un besoin d'agrandissement du local actuel après avoir effectué un débarrassage.

13. Panneau d'affichage extérieur

Il est fait remarquer que les documents affichés ne sont pas à jour ou manquant, notamment le procès-verbal du Conseil Municipal.

Il est rappelé que le conseil municipal a délibéré pour la dématérialisation de la publicité des actes de la collectivité, que vous retrouvez sur le site internet. Néanmoins, le conseil municipal souhaite que les PV des conseils municipaux, les autorisations d'urbanisme et les annonces des réunions publiques soient toujours affichés, en version papier, sur le panneau extérieur.

Ces consignes seront rappelées aux secrétaires de Mairie.

14. Périmètre d'étude autour du site d'hôpital

L'instauration d'un périmètre d'étude est prévue par l'article L.424-1 du code de l'urbanisme. Il permet à l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme de surseoir à statuer sur toute demande lorsque des travaux, constructions ou installations sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement.



Ce périmètre se traduit par une délibération motivée de l'autorité à l'initiative du projet, qui doit prendre en considération le projet d'aménagement et délimiter précisément les terrains concernés. *

Le périmètre d'étude autour du site de l'hôpital annexé au PLU arrive à échéance en décembre 2024.

La mairie va se renseigner pour savoir si une simple délibération suffit pour renouveler le PLU ou si un avenant est nécessaire.

15. Mur Rue Aymé Chalus

Une information sera transmise au gestionnaire de l'Hôpital Nord-Ouest sur le fait que le mur est fragilisé et nécessite donc une vigilance.

16. Cimetière des Hospices Civils de Lyon

Une demande aux gestionnaires doit être faite afin d'obtenir des précisions sur le devenir de l'entretien du cimetière après la vente.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 7 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.



Suivent les signatures :

La secrétaire :

Le Maire :

Marie PAILLONCY



Pascal LEBRUN

Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Franck DUMOULIN

Fabien DUPIN

Refus.

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

Franck SUBERT